

La Sauvegarde Compagnie d'Assurance-Vie MONTREAL

Garanties que cette institution offre au public

BASES SCIENTIFIQUES **ADMINISTRATION PRUDENTE**

Capital : \$1,000,000

LA SAUVEGARDE donne à ses assurés toutes les sûretés désirables autant par ses bases fondamentales que par la compétence de ses administrateurs. Elle produit chaque année le rapport de ses opérations et les lois provinciales auxquelles elle est soumise sont similaires aux lois fédérales. Voici, concernant le dépôt de la réserve, le montant que ces lois exigent.



Par ces LOIS, même GARANTIE à QUEBEC qu'à OTTAWA

Par conséquent l'incorporation de la Sauvegarde à Québec offre à ses assurés la même garantie que son incorporation à Ottawa leur eut donnée.

Afin que l'honorabilité soit à la base de toutes ses transactions, La SAUVEGARDE fait un choix très judicieux de ses représentants. Par l'institution de ses sous-conseils, dont les membres ont été recrutés dans la classe dirigeante des localités où ils sont établis, elle exerce une surveillance immédiate sur tous ceux qui sont chargés de la représenter. C'est dire de suite que les clients sont à l'abri de toute duperie en s'adressant à cette institution.